

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle LEFEBVRE.

Présents : Mmes et Mrs BEAUJOIN Thierry, CROTTÉ Nathanaël, DOMENGER Chantal, MINAUD Nathalie, DI ZAZZO Nadine, MAUDRY Brigitte, ARCIGNI Jérôme, MONTAGU Laurent,

Absents excusés : Madame Carole BEUCHON, Monsieur Corentin LEFEBVRE.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Nathalie MINAUD a été nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion de conseil précédente a été adopté sans observation.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations.

2024-06-022 : AVIS SUR L'ARRÊT DU PROJET SCoT du PAYS SANCERRE SOLOGNE

Madame le Maire informe, conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme que la délibération n° 2024/17 du 13 mars 2024 approuvant le bilan de la concertation effectuée tout au long de l'élaboration du SCoT du Pays Sancerre Sologne et arrêtant le projet de SCoT ainsi que l'ensemble des pièces constituant le SCoT du Pays Sancerre Sologne ont été transmises à tous les conseillers par mail.

Madame le Maire précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'Urbanisme.

Entendu la présentation faite par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 3 voix POUR et 6 ABSTENTIONS. Les suffrages exprimés s'élèvent à 3, l'arrêt du projet SCoT du Pays Sancerre Sologne est donc adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

2024-06-023 : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE A 25/35ème

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 2017 fixant les ratios des promus-promouvables au sein de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal :

Un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2024.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 25/35^{ème} actuellement pourvu par l'agent.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget 2024 de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les propositions ci-dessus à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

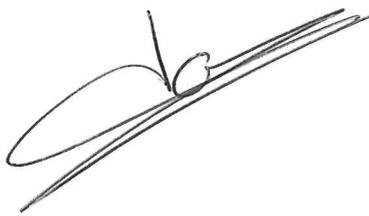
Madame le Maire rappelle :

- Les obligations de tenue des bureaux de vote des 30 juin et 7 juillet 2024 pour les élections législatives. La tenue des bureaux de vote est organisée ;

- Le vendredi 21 juin aura lieu le repas partagé. Le Comité des Fêtes offre l'apéritif, la municipalité le dessert. Un point est fait sur l'organisation.

Délibéré les jour, mois et an susdits, la séance est levée à vingt heures cinquante huit minutes.

Le Maire,
Gaëlle LEFEBVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Lefebvre', written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance
Nathalie MINAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Minaud', written over a horizontal line.